

**Assemblée régulière** du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue **le 1<sup>er</sup> octobre** à 20h00, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, Monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller #3**  
**Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Steve Houley, conseiller # 6**

**Résolution numéro 160-2018**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution numéro 161-2018**

**Adoption du procès-verbal de juillet 2018**

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois d'août 2018 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

**Résolution numéro 162-2018**

**Résolution pour mandater Mme Marie-Lyne Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, à autoriser les achats, dépenses ou formations de la municipalité (ou des employés municipaux) pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000\$**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre désire mandater Mme Marie-Lyne Rousseau à autoriser elle-même les achats, dépenses ou formations de la municipalité (ou des employés municipaux) pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000\$;

ATTENDU QUE Mme Marie-Lyne Rousseau s'engage à consulter le conseil municipal en cas de doute pour des achats, dépenses ou formations de moins de 5 000 \$;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Marie-Lyne Rousseau, dans le cadre de ses fonctions de direction générale et de secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Sylvestre, à autoriser les achats, dépenses ou formations de la municipalité (ou des employés municipaux) pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000\$.

### **Résolution numéro 163-2018**

#### **Résolution pour accepter les dépenses liées aux travaux sur le terrain de balle**

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires sur le terrain de balle pour uniformiser la surface comprenant d'importants trous pouvant occasionner des incidents;

ATTENDU QUE la solution la moins couteuse et la plus efficace pour arriver à un résultat optimal est de procéder au brulement du gazon par herbicide, au bêchage, au nivellement puis à l'ensemencement du terrain.

ATTENDU QU'un test de sol est nécessaire.

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre accepte que les travaux sur le terrain de baseball soient faits en respectant les étapes présentées.

### **Résolution numéro 164-2018**

#### **Résolution pour entériner les travaux faits sur la rue Côté**

ATTENDU QU'une situation d'urgence est survenue sur la rue Côté samedi le 22 septembre 2018;

ATTENDU QUE le puit du citoyen a été contaminé par les égouts en raison du refoulement d'égout qui a remonté dans le drain autour de la maison;

ATTENDU QUE le refoulement d'égout était dû à un bouchon formé dans la tuyauterie souterraine de la municipalité;

ATTENDU QUE la connexion des tuyaux du citoyen et de la municipalité était non conforme;

ATTENDU QUE la municipalité est intervenue pour effectuer les travaux d'urgence

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre entérine les dépenses liées aux travaux d'urgence.

### **Résolution numéro 165-2018**

#### **Résolution d'acceptation du remboursement des coûts liés à la contamination du puit d'un citoyen de la rue Côté;**

ATTENDU QUE le puit du citoyen a été contaminé par les égouts en raison du refoulement d'égout qui a remonté dans le drain autour de la maison;

ATTENDU QUE le refoulement d'égout était dû à un bouchon formé dans la tuyauterie souterraine de la municipalité;

ATTENDU QUE la connexion des tuyaux du citoyen et de la municipalité était non conforme;

ATTENDU QU'il y a eu des travaux sur le terrain du citoyen

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre rembourse au citoyen les tests d'eau et l'eau potable jusqu'à ce que l'eau de son puits redevienne potable et que la municipalité assume les frais liés au terrassement sur la parcelle de terrain endommagée par les travaux (environ 6 pieds carrés).

### **Résolution numéro 166-2018**

#### **Établissement d'une servitude d'égout et de passage de tuyaux (secteur rue Huppé)**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité:

1. Que la MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVESTRE et GAÉTAN BILODEAU établissent une servitude d'égout et de passage de tuyaux sur les immeubles leur appartenant et apparaissant sur un plan préparé par François Lehouillier, arpenteur-géomètre, le 12 septembre 2018, sous le numéro 6084 de ses minutes.
2. Que cette servitude soit consentie pour fins publiques, soit pour l'exploitation par la municipalité de son système d'égout desservant le secteur de la rue Huppé.
3. Que le maire soit, comme il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude notarié, tel que ci-dessus, à convenir des autres clauses, charges et conditions usuelles dans les servitudes d'égout et de passage de tuyaux, à signer pour et au nom de la municipalité tous autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

### **Résolution numéro 167-2018**

#### **Résolution d'acceptation de la vente de la maison sise au 451, rue Principale, St-Sylvestre.**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a reçu deux offres pour la vente de la maison qui lui appartient sise au 451, rue Principale à St-Sylvestre;

ATTENDU QUE l'offre la plus avantageuse est de 4 000\$.

ATTENDU QUE l'acheteur à accepter les modalités et exigences de la municipalité;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre accepte de vendre la maison du 451, rue Principale à M. David St-Hilaire selon l'entente de vente signée par les 2 parties préalablement.

**Résolution numéro 168-2018**

**Résolution d'acceptation de l'achat d'une toile pour colmater une fuite d'eau dans un lac**

ATTENDU QUE le lac situé au 541, route 269 à St-Sylvestre s'est asséché à la suite d'une fuite d'eau;

ATTENDU QUE ce lac est une source d'eau pour les pompiers de St-Sylvestre

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre achète la toile pour colmater la fuite d'eau et procède à l'installation de ladite toile.

**Résolution numéro 169-2018**

**Résolution pour mandater la MRC de Lotbinière pour revoir le plan d'urbanisme**

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de St-Sylvestre n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière offre le service de révision du plan et des règlements d'urbanisme;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate la MRC de Lotbinière afin de procéder à une révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de St-Sylvestre.

**Résolution numéro 170-2018**

**Résolution d'acceptation de la soumission pour les travaux de raccord électrique de la station de pompage rue Huppé**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre doit raccorder les égouts de M. Gaétan Bilodeau au nouveau système de pompage sur la rue Huppé avant l'hiver;

ATTENDU QUE le système de pompage doit être raccordé à une installation électrique pour fonctionner;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions à 3 entrepreneurs électriciens

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate Michel Labrecque pour effectuer les travaux d'électricité sur la rue Huppé.

### **Résolution numéro 171-2018**

#### **Résolution pour mandater Mme Marie-Lyne Rousseau à compléter la politique du développement résidentiel de la rue Huppé**

ATTENDU QUE la politique interne pour le développement résidentiel (rue Huppé) n'est pas complète;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate Mme Marie-Lyne Rousseau à faire quelques ajouts à la politique interne du développement résidentiel de la rue Huppé à partir des demandes et exigences du conseil de la municipalité de St-Sylvestre.

### **Résolution numéro 172-2018**

#### **Résolution pour mandater le service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour revoir le règlement sur la grandeur des bâtiments complémentaires de la municipalité de St-Sylvestre**

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre mandate le service d'urbanisme de la MRC de Lotbinière pour accompagner la municipalité de St-Sylvestre avec la procédure (calendrier, échéancier, différents textes, ...) qui mènera à la nouvelle réglementation sur les grandeurs de bâtiments complémentaires dans la municipalité de St-Sylvestre. Et que la municipalité de St-Sylvestre défraiera les coûts de ce service qui s'élèveront à 700\$ ou plus.

#### **PRÉSENTATION du projet de règlement pour les travaux prévus en 2019 sur la route du Radar et le rang Ste-Catherine**

Règlement numéro 114-2018 décrétant une dépense de 1 697 634.65\$ et un emprunt de \$1 697 634.65\$ pour les travaux de réfection et resurfaçage de la route du Radar/Rang Ste-Catherine, du rang St-Paul et du rang St-Frédéric

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet 2018 et que le projet de règlement est présentement déposé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection et resurfaçage de la route du Radar/Rang Ste-Catherine, du rang St-Paul et du rang St-Frédéric selon les plans et devis préparés par la MRC de Lotbinière en date du 20 août 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la MRC de Lotbinière, en date du 20 août 2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 697 634.65\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 697 634.65\$ \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **Résolution numéro 173-2018**

#### **Acceptation d'offrir une commandite au club Lions de St-Sylvestre**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on accepte d'offrir une commandite de 600\$ au club Lions de St-Sylvestre à la suite de leur demande de soutien financier pour leur fête de 40 ans.

### **Résolution numéro 174-2018**

#### **Réservation d'une table au souper des gens d'affaire**

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Sylvestre réserve une table de 8 personnes au souper des gens d'affaire et décide ultérieurement des citoyens qui y seront invités.

#### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

## Actes administratifs du conseil

### **Bibliothèque :**

**MRC :** Le congrès des maires a eu lieu à Montréal

### **Loisirs :**

**Pompiers :** Les pompiers disponibles ont assisté à une formation à St-Apollinaire samedi le 22 septembre 2018; la toile pour colmater la fuite d'eau dans le lac a été installée.

### **Matières résiduelles :**

**Développement local :** Quelques personnes sont intéressées à acheter ou louer un terrain dans le parc industriel.

**Centre multifonctionnel :** M. Roger Couture explique la procédure du traitement d'eau.

**Corporation DÉFI :** Réunion à venir pour déterminer la vocation de Corporation DÉFI.

**Inspecteur municipal :** Le creusage ou nettoyage de fossés commencera sur le rang Ste-Catherine sous peu, d'ailleurs la terre ne sera pas vendue, mais nous irons la porter aux citoyens les plus proches des lieux de creusage qui en veulent; les travaux au puisard sur Montgomery ont été faits.

**Comité éolien :** Il y aura une rencontre le 4 octobre (comité de suivi).

**CCU :** Il y a eu 2 rencontres dont une avec Pablo Rousseau.

**Comité famille :** L'ascension du Mont St-Marguerite a été un succès.

## **Résolution numéro 175-2018**

### **Résolution sur les comptes à payer**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7569 à 7600 inclusivement tel que présenté dans le rapport et incluant les paiements faits par accès d jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Levée de l'assemblée est faite à 21h, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 5 novembre 2018.

---

Mario Grenier

---

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Mario Grenier